



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

## Présentation Service civique aux comités départementaux 8 mars 2017



## LE SERVICE CIVIQUE POUR QUI ?

- ✓ Pour les jeunes de 16 à 25 ans ou 30 ans (jeunes en situation de handicap)



- ✓ De nationalité française, européenne ou étrangère avec cartes de séjours

- ✓ Des missions accessibles à tous les jeunes  
**SANS CONDITIONS DE DIPLOMES**



# QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?



✓ Des missions de minimum 6 mois

ÉDUCATION  
POUR TOUS

✓ 24 h de missions par semaine



ENVIRONNEMENT

✓ 9 thématiques d'intérêt général



DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL &  
ACTION HUMANITAIRE



SANTÉ



SPORT



INTERVENTION  
D'URGENCE EN  
CAS DE CRISE

ITÉ

LOISIRS

E &  
NETÉ



**Entre 577,08  
et 684,11 €**

Condition : être au RSA, vivre avec ses parents au RSA ou avoir une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e ou 6e échelon

En nature (ticket-restaurant, prise en charge de la carte de transport...) ou en espèces

Une indemnisation du volontaire

## QUELLE UTILITÉ POUR MA STRUCTURE?

- ✓ Accompagner des projets ou développer de nouveaux axes de projets
- ✓ Fédérer les clubs affiliés autour d'un même projet
- ✓ Partager l'agrément avec les clubs
- ✓ Possibilité de mutualiser les volontaires sur les 24h

### EXEMPLES DE MISSIONS :

- ❖ Sensibiliser contre les incivilités et violences sportives
- ❖ Sensibiliser au sport santé
- ❖ Favoriser la relation parents –enfants par des activités sportives et para sportives
- ❖ Encourager la pratique du sport notamment en direction des publics éloignés.



## QUEL ACCOMPAGNEMENT?

Un accompagnement dans la mise en place du projet

- ✓ Dans l'information en interne
- ✓ Dans les démarches d'agrément
- ✓ Dans la mise en place de l'accueil
- ✓ Sur toute la durée de votre engagement

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Claire DAGOIS  
03 87 75 81 10  
[ddcs-service-civique@moselle.gouv.fr](mailto:ddcs-service-civique@moselle.gouv.fr)

